

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE34067 – “ Forêts et marais bajociens de Baranzy à Athus ”

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE34067 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site englobe les hêtraies neutrophile à calcicoles de la cuesta bajocienne entre Baranzy et Athus sous la forme de trois massifs distincts.

Ces massifs abritent des populations reproductrices de pic mar, de pic noir et périodiquement de pic cendré, ainsi que de milan noir en lisière :

l'alouette lulu se reproduit sur le site de grand intérêt biologique du crassier de Musson, compris dans ce site Natura 2000 ;

le marais de la Cussignière abritent d'importantes populations de grand cuivré des marais, d'agrion de mercure et d'importantes superficies de mégaphorbiaie, de magnocariçaies, de roselières sèches et d'aulnaies marécageuses à alluviales, avec à leurs alentours immédiats des prairies humides à mésophiles de fauche par ailleurs habitat de la pie-grièche écorcheur, de la bécassine des marais (hivernage).

Les anciennes minières de Musson et de Halanzy constituent des sites d'hivernage et de swarming (rassemblement) pour le grand rhinolophe, le grand murin, le vespertilion à oreilles échancrées et le vespertilion de Bechstein d'importance nationale. Présence de 1 à 2 couples de torcol dans le site.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	712,48 ha	B	
6430	20,00 ha	C	
6510	16,50 ha	C	
9160	5,45 ha	C	
91E0*	4,17 ha	C	UG 7
3260	2,94 ha	C	
9180*	0,50 ha	C	UG 6
3150	0,00 ha	C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

9130 : Hétraies de l'*Asperulo-Fagetum*

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	50-250 i			B
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	P			C
1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	1-20 i			C
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	P			C
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	P			C
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	2-6 i			C
1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	0-2 i			C
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1-4 i			C
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver			2-60 i	-
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		1-2 p		-
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milva noir		1-2 p		-

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
A152	Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde			1-3 i	-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			5-20 i	-
A233	Jynx torquilla	Torcol fourmilier		1-2 p		-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	0-1 p			-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	25-35 p			-
A246	Lullula arborea	Alouette lulu		0-1 p		-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		5-8 p		-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE34067 – " Forêts et marais bajociens de Baranzy à Athus ".

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN